

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Thomas Bläsi, Stéphane Florey,
Patrick Hulliger, Eliane Michaud Ansermet*

Date de dépôt : 29 mai 2020

Proposition de motion

**demandant d'accorder la pénibilité au personnel soignant
travaillant en salle des cathéters aux Hôpitaux universitaires de
Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conditions de travail similaires entre le personnel médical officiant en salle de cathétérisme aux HUG et le personnel travaillant en bloc opératoire ;
- que le personnel travaillant en bloc opératoire se voit reconnaître la pénibilité de ses conditions de travail ;
- que le personnel travaillant en salle de cathétérisme ne se voit pas reconnaître la pénibilité de ses conditions de travail,

invite le Conseil d'Etat

à adapter les dispositions légales ou réglementaires afin de permettre la reconnaissance de la pénibilité du travail du personnel de salle de cathétérisme et la revalorisation de leur rémunération en fonction cette reconnaissance.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le milieu de travail peut être un lieu d'épanouissement comme un lieu d'épuisement ! Au bloc opératoire, le personnel est constamment confronté physiquement et psychologiquement à des situations difficiles. Ses conditions de travail sont un facteur de stress indéniable et deviennent trop souvent la cause de dégradations des relations interprofessionnelles.

Les éléments déclencheurs de stress sont nombreux :

- La prise en charge du patient :
 - risques de contamination lors des interventions si le patient est infecté (HIV, HBV,...) ;
 - problèmes éthiques, moraux ou psychologiques liés à la pathologie du patient ;
 - tout ce qui implique l'affect et l'identification, notamment dans la prise en charge des jeunes enfants en secteur pédiatrique.
- Le matériel spécifique utilisé : la connaissance du matériel n'est pas toujours suffisante. Son évolution permanente et le peu de moyens consacrés à la formation rendent sa manipulation difficile ;
- La pénibilité du travail :
 - station debout prolongée et fréquente, qui peut se révéler éprouvante pour l'instrumentiste, et déplacements nombreux pour la circulante ;
 - espace de travail restreint et fermé, lumière artificielle ;
 - horaires contraignants avec dix, douze ou vingt-quatre heures d'astreintes ;
 - charge de travail importante souvent liée au manque d'effectifs ;
 - situations d'urgence nombreuses qui obligent à revoir constamment les programmes ;
 - temps de repos écourtés ou parfois inexistants, horaires de repas aléatoires.

– L'organisation du travail :

- les récentes technologies et la complexité des dispositifs médicaux ne permettent aucun défaut de concentration pourtant difficile à conserver à cause de l'interruption fréquente des tâches ;
- la confusion des rôles fréquente au bloc opératoire : le personnel endosse une responsabilité ponctuelle à laquelle il n'est pas préparé. Les professionnels ont des difficultés à faire face à ces situations ambiguës et répétées.

Le cathétérisme cardiaque est une méthode d'exploration utilisée pour effectuer divers tests et interventions. En général, on y a recours conjointement avec d'autres tests tels que l'angiographie et l'étude électrophysiologique.

Le cathétérisme cardiaque permet habituellement de mesurer la pression dans les cavités cardiaques et le fonctionnement du mécanisme responsable de l'apport sanguin, de même que pour dépister des anomalies cardiaques chez les nouveau-nés. Cet examen peut également être utile pour déterminer si une intervention à cœur ouvert s'impose ou non. Par ailleurs, on peut faire appel à cette méthode dans un but thérapeutique, notamment pour le traitement ou la réparation de malformations cardiaques, pour dilater une valvule sténosée ou désobstruer une artère ou un cœur greffé.

Dans l'industrie, les responsables se sont mobilisés pour prévenir et endiguer le stress professionnel. En organisant le milieu du travail afin qu'il soit mieux adapté aux aptitudes et aux aspirations humaines, les milieux hospitaliers y parviendront, eux aussi, peut-être un jour. Quant à nous, agissons pour que le travail soit le lieu de l'épanouissement des professionnels et non l'inverse.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.